

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO P.LAS-0014-7**

À toutes les personnes intéressées par un projet de règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné :

QUE le conseil a adopté à sa séance du 9 janvier 2012, un projet de règlement intitulé « Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale LAS-0014 de manière à ajouter des parties de territoire, des types de travaux et à préciser les exigences en matière de perspective », portant le numéro P.LAS-0014-7.

QU'UNE assemblée publique de consultation aura lieu le 6 février 2012 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse, ou un autre membre du conseil, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE l'objet de ce règlement vise à ajouter certains territoires où le dépôt de perspectives sera obligatoire en vue d'assurer l'intégration des projets de construction, de transformation ou de modification du cadre bâti environnant et à prévoir certaines dispositions pour un logement situé dans un bâtiment construit et dont le plancher est sous le niveau du sol.

QUE ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 26 janvier 2012.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

**PUBLIC CONSULTATION MEETING
CONCERNING DRAFT BYLAW
NUMBER P.LAS-0014-7**

To all interested persons in a draft bylaw concerning plans for construction and architectural integration (P.I.I.A.).

PUBLIC NOTICE is hereby given:

THAT the Council has adopted at its meeting of January 9, 2012, a draft bylaw entitled « Bylaw amending bylaw concerning plans for construction and architectural integration to add certain parts of the territory, types of works and to specify requirements with regard to perspective » bearing number P.LAS-0014-7.

THAT a public consultation meeting will be held on February 6, 2012, at 6:30 p.m. in the City Borough Chamber located at 55 avenue Dupras, LaSalle. During this public meeting, the Mayor, or another member of Council, will explain the draft bylaw, as well as the effects of its adoption; and will hear those persons who wish to express themselves on the subject.

THAT the purpose of this bylaw is to add certain parts of the territory where the deposit of a perspective will be required to ensure the integration of construction project, alteration or modification of the built environment and to specify certain provisions for housing situated in a building constructed and having its floor sub grade.

THAT this draft bylaw does not contain specific provisions that makes it subject to approval by referendum.

The draft bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on January 26, 2012.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement